



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : PREAVIS 04/2022

Roche, le 27 janvier 2022

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour le

Préavis 04/2022 relatif à l'installation de « Gastrovert Private »

		Séances				Émoluments		Signatures
Rapporteur :	Mark Brissat	26.						<i>MB</i>
		X						<i>MB</i>
Membres :	Mark Brissat	X						↓
	M. Jean-Marc Ecuyer	X						<i>[Signature]</i>
	M. Sébastien Germanier	X						<i>[Signature]</i>
	Mme Sophie Geohargi	X						<i>[Signature]</i>
	Mme Monica Lumbrici Preite	X						<i>[Signature]</i>

Rapport de la commission

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission désignée pour préavis sur cet objet s'est réunie le mercredi 26 janvier 2022 à la maison des Saulniers en présence de Monsieur Eric Portner, municipal.

La commission constituée de Mesdames Geohargi et Lumbrici Preite, de Messieurs Ecuyer et Germanier ainsi que de moi-même a pu poser des questions quant au préavis N°04/2022. Monsieur Portner a répondu avec clarté sur tous les points et nous le remercions vivement pour toutes les informations qu'il nous a transmises.

La commune de Roche dispose déjà d'une déchetterie efficace mise en exploitation il y a quelques années mais la question des bennes à compost végétal reste à ce jour problématique. Celles-ci sont parfois mal utilisées et ne sont pas adaptées aux déchets végétaux de type alimentaire.

La municipalité nous propose un nouveau système de collecte d'un grand spectre de déchets alimentaires. Ceux-ci sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et de compost.

« Gastrovert private » a déjà été mis en place à partir de 2018 dans des communes « tests » en Valais et dans le canton de Vaud. Comme l'expérience a été concluante, 31 communes ont déjà franchi le pas.

La commission s'est penchée sur le côté financier de la mise en place de ce concept et de son exploitation ainsi que sur ses avantages présumés.

Les coûts d'achat des abris et leur installation sont uniques et se montent à CHF19'600.- Il y'avait une erreur dans le préavis par rapport au montant lié au transport des blocs en béton : 5 sont prévus et non pas 6. Ce montant ramené à CHF19'600.- sera amorti en une fois par le prélèvement à la réserve « travaux » qui se monte à CHF543'995.93 (compte n° 9282.3).

Les frais d'exploitation annuels se montent à CHF 17'825.- mais seraient minorés par une réduction du traitement des ordures ménagères passant de CHF 110.- /tonne à CHF 70.-/tonne. Soit une économie de CHF 10'838.-. Le surcoût communal ne serait donc que de CHF 6897.-. Il n'engendrera pas d'augmentation de la taxe poubelle.

C'est au niveau des ménages que les économies financières seront beaucoup plus conséquentes puisqu'elles leur permettraient d'économiser CHF24'897.-, soit CHF 31.20 par ménage.

Les avantages sont multiples car tout en permettant une réduction du contenu des sacs taxés et en traitant les restes alimentaires qui représentent près de 30 % du contenu des poubelles des ménages, le concept « Gastrovert » permet de produire de l'énergie, propose une solution de tri peu contraignante et s'inscrit dans un mouvement écologique incontournable en 2022.

Les services proposés permettent une meilleure rationalisation de la fréquence de ramassage de chaque point de collecte car un système électronique intelligent détecte le taux de remplissage des bacs et, une fois pleins, ceux-ci sont évacués et remplacés par des bacs préalablement nettoyés. Cependant, la commission rappelle que les frais annuels (points 4, 5 et 6) ne sont que des estimations et qu'ils fluctueront ; des ajustements seront donc nécessaires.

Les points de collecte proposés par la Municipalité nous semblent cohérents et adaptés. Chaque module peut être facilement transporté et déplacé ; des adaptations pourront être facilement réalisées par la suite en fonction des taux de remplissage et du confort des utilisateurs.

Les containers et les sacs compostables seront accessibles avec une carte, diminuant ainsi les risques d'incivilités.

De plus, si le préavis est accepté, la SATOM pourra organiser des soirées d'information et de sensibilisation à la population. Elles pourraient se faire par quartier.

En conclusion, au vu des avantages constatés et de son accessibilité financière, la commission propose d'accepter unanimement le préavis tel qu'il nous a été soumis en ramenant le montant du point 3 « coûts de l'installation » de CHF19'800.- à CHF19'600.- puisqu'il s'agit du transport de 5 abris en béton et non 6.

vu le préavis 04/22 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'installation de « Gastrovert Private »

ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour;

décide :

- 1.- D'autoriser la Municipalité à installer le système de collecte des déchets alimentaires « Gastrovert Private »
- 2.- De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF19'600.-
- 3.- De financer ce montant par la trésorerie courante
- 4.- D'amortir le coût d'installation en une fois par prélèvement à la réserve « travaux »

Membres de la commission :


Mme Sophie Geohargi


Mme Monica Lumbrici Preite


M. Jean-Marc Ecuyer


M. Sébastien Germanier


Mark Brissat